

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 60 (1950-1951)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Votre Croix-Rouge

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# VOTRE CROIX-ROUGE

(Suite)

## Pour les sinistrés des avalanches

### Au Conseil des Etats

Dans sa séance du 18 septembre, le Conseil des Etats s'est occupé spécialement des mesures à prendre pour empêcher et prévenir dans la mesure du possible le retour d'avalanches aussi meurtrières que celles qui ont dévasté les Alpes au début de cette année. Il a adopté les deux projets présentés par le Conseil fédéral pour encourager et favoriser le reboisement et les travaux de défense dans les régions menacées.

*Le rapporteur, M. von Moos, a rappelé que les avalanches de l'hiver dernier ont causé la mort de 92 personnes, fait périr 530 têtes de bétail, détruit ou endommagé plus de 1000 bâtiments, ravagé 755 hectares de forêts et 2693 hectares de terres cultivées. Il faudra dix à trente ans pour mener à chef les travaux de reboisement et une dépense annuelle de deux millions et demi.*

*Les dégâts de la catastrophe de 1951 s'élèvent à fr. 7 800 000.— pour les Grisons, à fr. 3 060 000 pour le Tessin, à fr. 1 900 000.— pour Uri, à fr. 1 500 000.— pour le Valais et à fr. 830 000.— pour Glaris, soit au total impressionnant de fr. 15 090 000.— Les dons volontaires du peuple suisse permettront de les couvrir.*

M. Etter, conseiller fédéral, a donné aux représentants des cantons quelques précisions sur le mode de répartition de la collecte. — Il a annoncé qu'une solution nouvelle était cherchée afin que les sinistrés qui étaient assurés ne reçoivent pas moins que ceux qui ne l'étaient pas.

### Au comité intercantonal de coordination

*Le Comité intercantonal de coordination pour l'action de secours en faveur des victimes des avalanches s'est réuni le 25 septembre afin de régler la question des indemnités à verser aux familles des personnes décédées lors des avalanches. Ces indemnités atteignent le total de fr. 700 000.— environ et concernent 96 cas. Elles ont été calculées sur la base des taux de l'assurance militaire, après déduction des prestations des assurances-vie privées des personnes décédées. Par ailleurs, les familles des personnes qui ont perdu la vie au cours d'opération de sauvetage pour lesquelles elles s'étaient annoncées volontairement, recevront en plus une somme de fr. 10 000.— Toutes ces indemnités seront versées au cours des prochaines semaines.*

### Une décision du Conseil fédéral

Donnant suite à une requête du Conseil d'Etat des Grisons, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police de procéder à une expertise sur l'établissement d'assurance-incendie de ce canton, et, notamment, sur la nécessité où il se trouverait éventuellement de demander à ses assurés des primes supplémentaires. Le Conseil fédéral recevra le 15 octobre une délégation du Comité de coordination pour trouver avec elle une nouvelle solution à l'article 9 des principes de répartition.

### Une fondation pour les orphelins

Le Comité de coordination a décidé de constituer un capital de fondation destiné à permettre la formation professionnelle des orphelins.

## AU COMPTOIR SUISSE DE LAUSANNE



Cette année encore le Comptoir de Lausanne avait aimablement autorisé la Croix-Rouge suisse à placer un poste de collecte à Beaulieu. Grâce à la générosité du public ce poste de collecte a reçu la belle somme de fr. 10 411.—. Le Centre anticancéreux romand a reçu sur ce montant fr. 3000.—, le solde a été affecté aux œuvres de la Croix-Rouge suisse.

Dans le Pavillon de l'homme, un stand attirait l'attention des visiteurs sur la transfusion sanguine et le développement des centres de transfusion de la Croix-Rouge suisse. 500 inscriptions de donneurs ont été recueillies au stand.

### Conférences des présidents

Trois conférences des présidents de sections de la Croix-Rouge suisse auront lieu en octobre:

le 13 octobre à Zurich, pour la Suisse alémanique;  
le 18 octobre à Lugano, pour le Tessin;  
le 20 octobre à Lausanne, pour la Suisse romande.

Les conférences porteront principalement sur la collecte de mai 1952, la collecte de vêtements de cet automne, la vente des cloches et des boules de Noël et la future organisation de l'Assemblée des délégués.

### L'aide du Canada aux petits prépuberculeux

Du 19 au 22 août, Miss Uprichard, directrice de la Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse, a été l'hôte de la Croix-Rouge suisse, elle a visité entre autres les préventoriums de Gstaad, du Beatenberg, de Flueli, de Miralago et d'Orselina. Miss Uprichard a eu l'occasion de rencontrer, dans certains de ces préventoriums, les enfants prépuberculeux qui ont pu être invités en Suisse grâce aux fonds envoyés à la Croix-Rouge suisse par la Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse.

### Le centre de transfusion de Fribourg

Depuis l'impression de la carte des centres de transfusion sanguine publiée dans notre dernière édition (1er septembre 1951) un nouveau centre a été créé à Fribourg. L'adresse du centre de transfusion fribourgeois est 22, av. Weck-Reynold, tél. (037) 2 17 28.